

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Tous les contrats d'achat et de vente sont conclus par le vendeur sous condition suspensive, jusqu'à ce qu'il ressorte des informations recueillies par lui que l'acheteur est suffisamment solvable.
2. Toute modification ou annulation de la commande dépend de l'accord écrit du vendeur.
3. Les dates de livraison mentionnées seront acceptées par l'acheteur à titre approximatif.
4. Aucune commande ne pourra être annulée unilatéralement à cause de l'expiration du délai de livraison, sauf après mise en demeure préalable et à condition que qu'une dernière mais raisonnable date de livraison soit communiquée.
5. Si le contrat stipule que l'acheteur enlèvera les marchandises, ce dernier devra respecter les délais convenus, sinon le vendeur se réserve le droit de résilier la vente entièrement ou partiellement ou d'obliger l'acheteur d'accepter la livraison, sans préjudice du droit de dommages-intérêts dans chacun de ces cas.
6. Nos marchandises, même convenus franco, voyagent au risques et périls du destinataire, à qui il appartient, en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves, et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables.
7. La souche du bon de livraison (document de transport) signée pour vu par l'acheteur, sera considérée par le vendeur comme acquise pour la livraison définitive des marchandises.
8. Toute réclamation sur les marchandises devra, sous peine de nullité, être communiquée dans la huitaine après livraison. Toute réclamation sur les factures devra, sous peine de nullité, également être communiquée dans la huitaine après date de facture. Au cas où une réclamation sur les marchandises serait acceptée, le vendeur limitera son intervention au remplacement des marchandises jugées défectueuses.
9. Toutes les factures sont payables à Lille.
10. Tout paiement non réglé en entier dans le délai fixé, rapportera de plein droit et sans mise en demeure des intérêts moratoires de 2% par mois, ceci dès la date de facture; en outre, un dédommagement supplémentaire sera dû, c'est-à-dire 15% du prix facturé avec un minimum de € 30 si les factures restent non payées après rappel écrit. En plus il y a un indemnité forfaitaire de € 40 par facture non payée en retard.
11. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, toutes les autres factures deviennent exigibles en une fois et la société aura le droit, à son choix, soit de suspendre l'exécution d'autres transactions de vente éventuelles jusqu'au paiement de toutes les factures échues, soit de considérer comme dissoutes toutes les autres actions de vente éventuelles encore à exécuter par la société, ceci sans mise en demeure et même sans intervention judiciaire.
12. Si d'une part l'acheteur annule une commande ou ne respecte pas ses engagements, le vendeur se réserve le droit d'exiger tant l'exécution que des dommages-intérêts de 30% de la valeur des marchandises non reprises, nonobstant le dommage supplémentaire prouvé par le vendeur résultant de la résiliation du contrat par l'acheteur.
13. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou la partie du marché.
14. Les prix seront toujours communiqués sans engagement et pourront être calculés au tarif en vigueur à la date de livraison, même sans avis préalable. Les prix courants ne pourront être considérés comme une offre. En cas de dépréciation monétaire, le vendeur se réserve le droit d'adapter les prix convenus au pourcentage de la dépréciation, même si des offres de prix préalables sur bon de commande ont été faites, acceptées et signées.
15. Le vendeur ne prend aucune responsabilité de la régularité des couleurs.
16. Sauf convention contraire, les frais de transport, d'assurance, de dédouanement et autres ne sont pas compris dans le prix.
17. Tous les contrats de vente conclus entre les parties, ainsi que tout litige entre eux ressortissent aussi bien au droit français qu'au droit judiciaire français.
18. En cas de litige ou de contentieux, seuls les Tribunaux de Lille seront territorialement compétents.
19. En aucun cas les conditions de facturation ou éventuelles de l'acheteur ne peuvent nuire aux conditions susmentionnées.
20. Nos livraisons sont soumises aux présentes conditions qui prévalent sur les conditions figurant sur les documents de l'acheteur, sauf dérogation écrite de notre part.
21. Clause de Réserve de propriété: Le vendeur se réserve la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix. Les risques sont à charge de l'acheteur. Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente.